

Saint-Etienne, le 12 mars 2020

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur Académique des Services de  
l'Éducation Nationale de la Loire

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du  
1<sup>er</sup> degré de l'enseignement public du  
département de la Loire  
s/c  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Éducation Nationale

académie  
Loire

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Loire

Division des personnels  
enseignants du premier  
degré public

Affaire suivie par :  
Sabrina LACOTE

Téléphone  
04 77 81 41 87

Courriel  
Ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr

11 rue des Docteurs Charcot  
42023 Saint-Etienne  
CEDEX

**Objet :** Mouvement complémentaire interdépartemental par INEAT EXEAT –  
Rentrée scolaire 2020

**Référence :** BO spécial n°10 du 14 novembre 2019 – note de service n°2019-163  
du 13 novembre 2019

Après réception des résultats du mouvement interdépartemental, phase  
informatisée, un mouvement complémentaire est ouvert. Il s'adresse prioritairement  
aux personnels qui ont participé aux permutations informatisées et n'ont pas  
obtenu satisfaction. Il s'adresse également aux agents qui ont connu un  
changement de situation après le mouvement interdépartemental.

### **I – Demandes d'EXEAT pour les enseignants souhaitant quitter la Loire**

Les enseignants qui souhaitent solliciter un exeat pour quitter le département de la  
Loire doivent impérativement transmettre leur dossier de demande d'exeat et  
d'ineat à la :

DSDEN de la Loire  
Division des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public  
11 rue des Docteurs Charcot  
42023 ST ETIENNE Cedex  
[Ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr](mailto:Ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr)

Il est impératif de respecter le calendrier des départements sollicités. En ce qui  
concerne la Loire, les dossiers sont à transmettre **avant le 29 mai 2020**, délai de  
rigueur, cachet de la poste ou date de réception du mail faisant foi.

Le dossier comprendra :

- Une demande d'exeat du département de la Loire en indiquant le motif de la  
demande et les différents départements demandés classés par ordre de  
priorité,
- Une demande d'ineat adressée, sous couvert de Monsieur l'Inspecteur  
d'Académie de la Loire Directeur Académique des Services de l'Éducation  
Nationale, à Monsieur ou Madame l'Inspecteur(rice) d'Académie –  
Directeur(rice) Académique du département sollicité.

### **II – Demandes d'INEAT pour les enseignants souhaitant intégrer la Loire**

Les demandes d'ineat pour le département de la Loire sont à transmettre par la  
voie hiérarchique sous couvert du Directeur Académique du département d'origine  
**avant le 29 mai 2020**, délai de rigueur, cachet de la poste ou date de réception du  
mail faisant foi. Elles devront comporter les pièces justificatives en fonction du motif  
invoqué. La **fiche de renseignements** en annexe est à joindre à toute demande.

**Attention : toute demande qui ne sera pas transmise par la Direction  
Académique d'origine ne sera pas prise en considération.**

### III – Pièces à joindre à toute demande d'EXEAT ou d'INEAT

Chaque dossier fera apparaître le motif de la demande (rapprochement de conjoint, mutation du conjoint connue après le 1<sup>er</sup> février 2020, rapprochement de la résidence de l'enfant, raisons médicales ou sociales, convenances personnelles). Ces documents seront fournis en autant d'exemplaires que de départements demandés.

Le calcul du barème est effectué selon les mêmes critères que la phase informatisée du mouvement interdépartemental.

#### Pièces justificatives pour les demandes au titre du rapprochement de conjoint

- Photocopie complète du livret de famille pour les candidats mariés (ou non mariés ayant des enfants reconnus par les deux parents),
- Photocopie du PACS et de l'avis d'imposition commune,
- Une attestation d'emploi du conjoint datant de moins de 3 mois dans le département demandé ou une copie de l'arrêté de mutation ou une inscription à pôle emploi.

#### Pièces justificatives pour les demandes au titre du handicap et pour raisons médicales et/ou sociales

- Justificatif de Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé de l'intéressé(e), du conjoint ou d'un enfant,
- Tout justificatif attestant que la mutation améliorera les conditions de vie professionnelles du candidat à la mutation,
- Toute pièce justificative dans le cas d'une demande au titre d'une situation exceptionnelle pour raisons médicales ou sociales.

**Attention : les documents médicaux doivent être adressés sous pli confidentiel.**

#### Pièces justificatives pour les demandes au titre du rapprochement de la résidence de l'enfant

- Une photocopie du livret de famille et de la décision judiciaire concernant la garde de l'enfant,
- Un justificatif de domicile des deux parents.

Un classement des demandes d'INEAT et d'EXEAT sera réalisé en fonction des motifs invoqués et des barèmes par l'Inspecteur d'Académie de la Loire Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, après la phase d'ajustement du mouvement. En fonction de la situation du département, il prononcera des EXEAT et / ou des INEAT.

**Le changement de département sera effectif uniquement si l'EXEAT et l'INEAT sont accordés par les Directeurs Académiques respectifs.**

Je vous remercie de bien vouloir respecter le calendrier des différents départements et de prévoir le délai nécessaire pour la transmission des demandes.

Pour l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,  
Par délégation, l'Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint

Cyril THOMAS

